

PROTOCOLES DU MINSAL

Pour les personnes ayant été en contact avec des cas confirmés de COVID-19 et/ou des personnes à haut risque de contagion.

Définition : Personnes à haut risque de contagion

Ce sont des personnes impliquées dans l'une des situations suivantes:

- Dispenser des soins directs sans l'équipement de protection personnelle (EPP) adaptée aux cas confirmés de COVID-19.
- Rester dans le même environnement proche d'un cas confirmé de COVID-19 (symptomatique), y compris le lieu de travail, la salle de classe, le domicile et des rencontres dans des lieux confinés et à moins d'1 mètre de distance.

Il est très important d'être attentifs à l'apparition des symptômes tels que: **toux, fièvre supérieure à 38°, maux de gorge et difficultés respiratoires** de tout membre de sa famille. Si vous les présentez, consultez immédiatement un médecin ou adressez-vous à un centre de santé puis informez-nous dès que possible.

Le suivi des personnes à haut et faible risque doit avoir lieu pendant 14 jours à compter de la date d'exposition (contact avec un cas de COVID-19).

SI vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19, vous devez :

- **Être en isolement à domicile (quarantaine)**
 - ✓ Pour éviter de contaminer d'autres personnes si je suis atteint du COVID-19
 - ✓ Pour bénéficier d'un traitement si je suis contaminé.
- **Combien de temps durera l'isolement à domicile (quarantaine)?**
 - ✓ L'isolement à domicile durera 14 jours (quatorzaine), depuis le moment où j'ai été en contact avec une personne souffrant du COVID-19 pendant sa période symptomatique.
- **Quelle précautions dois-je avoir pendant l'isolement à domicile (quarantaine)?**
 - ✓ Ne pas quitter mon domicile, ne pas recevoir de visites , ne pas organiser ou participer à des événements sociaux tels que des fêtes ou des rencontres.
 - ✓ Maintenir un mètre de distance avec les autres membres du foyer.
 - ✓ Adopter les mesures suivantes :

- Me laver des mains fréquemment avec de l'eau et du savon ou avec une solution d'alcool.
- Ne pas partager des articles de soins personnel ni de nourriture avec les autres membres du foyer.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans des sacs en plastique dans une poubelle avec couvercle.
- En cas de toux ou d'éternuement, se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir jetable ou l'avant-bras.



- ✓ Occuper une pièce seule, avec fenêtre pour maintenir une ventilation régulière.
 - S'il n'est pas possible d'avoir une pièce individuelle, maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec les autres membres du foyer, en limitant l'utilisation des espaces communs.



- ✓ Maintenir les espaces propres et aérés.
 - Nettoyer et désinfecter fréquemment les surfaces telles que table, table de chevet, WC ou autres surfaces que vous touchez quotidiennement avec une solution désinfectante à base de chlore, l'alcool ou similaire. La solution à base de chlore peut s'obtenir en mélangeant une cuillère à soupe de chlore domestique dans un litre d'eau froide.
 - Laver les vêtements, draps de lit, serviettes, etc., avec un détergeant d'usage commun et les laver à 70°C ou plus pendant au moins 20 minutes. Si vous n'avez pas de lave-linge, lavez-les à la main avec votre détergent habituel.



- **Que se passe-t-il si je tombe malade ou si j'ai des symptômes pendant l'isolement à domicile (quarantaine)?**

- ✓ N'oubliez pas que pendant l'isolement à domicile (quarantaine) vous devez être attentif à l'apparition de symptômes suggérant une infection respiratoire tel que fièvre, maux de gorge, douleurs musculaires, toux et difficultés pour respirer.

Pour vérifier l'apparition de fièvre, vous devez effectuer un contrôle de température toutes les 12 heures.

Si vous présentez des symptômes suggérant une infection respiratoire ou fièvre, vous devez téléphoner à Salud Responde (600 360 7777) ou vous adresser au centre de santé le plus proche.



- ✓ Le transport doit, dans la mesure du possible, être réalisé par un moyen impliquant le moins de contact avec d'autres personnes, en évitant particulièrement les personnes âgées ou des patients souffrant de maladies chroniques. Pour le transport, vous devez porter un masque, si vous ne possédez pas de masque, informez le centre de santé dès votre arrivée, ils vous fourniront les équipements nécessaires.

- **Que se passe-t-il si je n'ai pas de symptômes pendant l'isolement à domicile (quarantaine)?**

Le lendemain de la fin de la période d'isolement à domicile (quarantaine), vous pouvez reprendre vos activités.